



MINISTRE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE

CERTIFICAT D'HABILITATION
D'ORGANISME DE MAINTENANCE ETRANGER
(APPROVAL CERTIFICATE)

N°05/ANAC/DAC CN-MA03/99

Vu la réglementation RACI 4145, le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile certifie:
(Having regard to the RACI 4145 regulation, the General Director of the National Authority of Civil Aviation hereby certifies)

Snecma Morocco Engine Services (SMES)

Zone Industrielle Royal Air Maroc (ZIRAM),
Aéroport Mohamed V, Nouaceur - Casablanca

MAROC

Organisme de Maintenance agréé, titulaire de l'agrément N° CN-MA03/99

est autorisé à assurer la maintenance des éléments d'aéronefs immatriculés en Côte d'Ivoire tel que spécifié dans le contrat de maintenance entre AIR COTE D'IVOIRE et SNECMA MOROCCO ENGINE SERVICES (SMES), et à délivrer des certificats libératoires et des approbations pour Remise en Service, conformément au règlement RACI 4145.

(Aircraft Maintenance Organization approval holder N° CN-MA03/99 is allowed to maintain components of aircraft registered in Côte d'Ivoire as specified in the maintenance agreement between AIR COTE D'IVOIRE and SNECMA MOROCCO ENGINE SERVICES, and issue release to service, in accordance with RACI 4145 Regulation).

CONDITIONS

1. La présente habilitation est limitée aux dispositions spécifiques de maintenance définies dans le tableau d'habilitation en annexe
(This approval is limited to that specified in the attached approval schedule)
2. La présente habilitation exige de respecter les procédures en vigueur définies dans le Manuel de Contrôle de Maintenance, ou le Manuel des Procédures d'Entretien de l'Exploitant, approuvé par l'ANAC
(This approval requires compliance with the standing procedures specified in the Maintenance Control Manual or Maintenance Procedures Manual of the operator, approved by ANAC).
3. La présente habilitation est valable tant que l'organisme habilité respecte les dispositions du Certificat d'agrément CN-MA03/99 prescrites par son Autorité de tutelle ainsi que celles du RACI 4145
(This approval is valid as long as the approved maintenance organization remains in compliance with the provisions of the approval CN-MA03/99 specified by its regulator and RACI 4145).
4. Sous réserve du respect des conditions énoncées ci-avant, la durée de validité du présent certificat est limitée à 12 mois, sauf si le certificat a auparavant été rendu, remplacé, suspendu ou retiré
(Subject to the conditions set out above, the period of validity of this certificate is limited to 12 months, unless the certificate has previously been surrendered, superseded, suspended or revoked).

Date de délivrance initiale : 12^e AVR 2014
(Date of first issue)

Date de délivrance : 27 JUIL 2016
(Date of issue)

Validité : 26 JUIL 2017
(Expire date)

Le Directeur Général de l'Aviation Civile P.I.



Yahaya DOUMBIA

TABLEAU D'HABILITATION (APPROVAL LIST)

N°05/ANAC/DAC CN-MA03/99

Snecma Morocco Engine Services (SMES)

Zone Industrielle Royal Air Maroc (ZIRAM),
Aéroport Mohamed V, Nouaceur - Casablanca

MAROC

DOMAINE D'HABILITATION (APPROVAL SCHEDULE)

CLASSE (CLASS)	CATEGORIE (RATING)	LIMITATION LIMITATION	
Aeronef Aircraft	Non Concerné / (Not concerned)		
Moteurs et APUs Engines and APUs B1	CFM56-3	CFM56-3B1 CFM56-3B2 CFM56-3C	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement de shop module ; Réparation, révision et essais moteur ; Inspection, remplacement et essais de QEC et accessoires.
	CFM56-5	CFM56-5B	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement de shop module ; Réparation, révision et essais moteur ; Inspection, remplacement et essais de QEC et accessoires.
	CFM56-7	CFM56-7B	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement de shop module ; Réparation, révision et essais moteur ; Inspection, remplacement et essais de QEC et accessoires.
Éléments autres que Moteurs et APUs complets (Components other than complete engines and APUs)	C5 (Génération électrique)	Conformément à la liste détaillée de la procédure DQ01 de l'atelier SMES	
	C7 (Moteur-APU)	Conformément à la liste détaillée de la procédure DQ01 de l'atelier SMES	
	C12 (Hydraulique)	Conformément à la liste détaillée de la procédure DQ01 de l'atelier SMES	
	C18 (Protection Givre/Pluie/Incendie)	Conformément à la liste détaillée de la procédure DQ01 de l'atelier SMES	

Ce domaine d'habilitation est limité aux produits et activités spécifiés dans le manuel d'entretien de l'exploitant.

(This approval area is limited to products and activities specified in the maintenance manual of the operator).

Date de délivrance initiale : 12 5 AVR 2014
(Date of first issue)

Date de délivrance : 27 JUIL 2016
(Date of issue)

Validité : 26 JUIL 2017
(Expire date)



Le Directeur Général de l'Aviation Civile P.I.

Yahaya DOUMBIA